## 8 espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le DOCOB



4 habitats d'intérêt communautaire à préserver :

- Hêtraies neutres (68 % de la surface du site)
- Hêtraie acidophile à Houx (30 %)
- Forêt alluviale à Aulne et Frêne (1 %)
- Végétation des lisières boisées ombragées (<1 %)

#### Le site Natura 2000

847 hectares répartis en 3 entités :









Parcelle forestière au Chapeau des Cordeliers

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Communauté de Communes Retz-en-Valois 9, avenue Marx Dormoy 02600 Villers-Cotterêts 03 23 96 13 01

www.cc-retz-en-valois.fr www.natura2000-picardie.fr www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

Livret de synthèse du DOCOB disponible sur demande. Document réalisé par l'ONF - SEAP - 02600 Villers-Cotterêts, prestataire technique pour appui à l'animation du site



# **MASSIF FORESTIER** DE RETZ

SITE FR2200398 DU RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000













Le DOCument d'OBjectifs définit à l'échelle du site les choix de gestion et de conservation :

- le maintien puis l'augmentation des différents habitats des chauves-souris (chiroptères) ;
- la conservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- la surveillance des espèces végétales exotiques envahissantes;
- l'approfondissement des connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt ;
- la sensibilisation et l'implication des populations locales.

### Quelques actions menées

 Recensement d'arbres à cavités qui pourront abriter des chauves-souris.





 Recherche et cartographie des plantes exotiques envahissantes



- Recherche et cartographie du Dicrane vert.
- Cartographie des aulnaies.



 Animations pour différents publics et auprès des écoles sur le thème des chiroptères et la protection de leurs habitats.





http://www.amis-foret-retz.fr/pdf/bulletin\_decembre\_2014.pdf





- Élaboration d'une version simplifiée du DOCOB, accessible à tous sur http://www.cc-retz-en-valois.fr rubrique Environnement, Natura 2000.
- Élaboration de la charte des usagers, présentant les avantages de l'adhésion et la réglementation sur les activités de plein air, à destination de tout organisateur (association, etc.) de manifestation.

# Les activités concernées par la charte des usagers

- Les courses à pied (trail, course d'orientation).
- La randonnée pédestre.
- Le cyclisme (VTT, cyclotourisme...)
- L'équitation.
- La spéléologie.
- Les suivis de chasse.





- je ne piétine ni ne modifie la nature en dehors des sentiers ;
- je garde mon chien hors de portée de la faune sauvage ;
- je ne ramasse pas d'insectes, de fleurs et de plantes sauvages (pour le souvenir, mieux vaut une bonne photo);
- je garde mes déchets et, si le cas se présente, « +1 » (je ramasse un déchet en plus);
- je me gare sur les espaces réservés pour le stationnement ;
- j'alerte le gestionnaire (ONF Unité territoriale de Retz) au sujet des dépôts d'ordures ou de la présence d'espèces exotiques envahissantes.

